

MESURE DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES : TENDANCES STATISTIQUES — PRINCIPALES CONSTATATIONS

La présente fiche d'information donne un aperçu des principales données statistiques présentées dans le rapport *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques* (2013). Ce dernier peut être consulté dans son intégralité à l'adresse suivante : www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf.

Violence envers les femmes autochtones


Faits saillants

- **Au Canada, les femmes autochtones affichent un taux de victimisation plus élevé que les non autochtones, tant au chapitre de la violence conjugale que des autres formes de violence. Des études antérieures faisaient des constatations similaires.**
- **Les statistiques indiquent que les femmes autochtones subissent des formes plus graves de violence conjugale et de violence aux mains de partenaires intimes; elles sont aussi plus souvent victimes de tels actes de violence, et un nombre disproportionné d'entre elles meurent par homicide au Canada.**
- **Ces constatations s'expliquent notamment par les grands problèmes socioéconomiques qui touchent les collectivités autochtones, lesquels découlent notamment de l'acculturation, des pensionnats, des inégalités économiques et sociales et des divergences démographiques (en particulier l'accroissement rapide de la jeune population).**

Fréquence et gravité

Il est à noter que l'analyse de la victimisation des femmes autochtones repose principalement sur les données qu'elles ont elles-mêmes fournies (données auto déclarées) en réponse à l'Enquête sociale générale (ESG), puisque les services policiers ne déclarent pas systématiquement le « statut d'Autochtone ».

- De manière générale, les femmes autochtones courent un plus grand risque de victimisation que le reste des Canadiennes. Selon l'ESG de 2009, leur taux de victimisation avec violence était demie celui des femmes non autochtones. Cette proportion vaut pour la violence conjugale, de même que pour la violence perpétrée par d'autres membres de la famille, des personnes de leur cercle de connaissances ou d'amitiés, des étrangères et des étrangers.

- 
- Selon les données de l'ESG de 2009, la peur et les blessures sont plus fréquentes parmi les femmes autochtones ayant été victimes de violence conjugale. Cela peut s'expliquer en partie par la nature de cette violence dans leurs collectivités : en effet, les femmes autochtones déclarent plus souvent avoir été victimes des formes les plus graves de violence, c'est-à-dire avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau.
 - Selon l'Enquête sur les homicides de 2011, au moins 8 % des femmes de 15 ans et plus ayant été entre 2001 et 2011 C'est deux fois leur taux dans la population canadienne (4 %).
 - Les femmes autochtones comptaient pour au moins 11 % des victimes d'homicides commis dans le cadre de fréquentations amoureuses et 10 % des victimes d'homicides aux mains d'une personne autre qu'un partenaire intime. Cependant, leur taux d'homicides conjugaux (4 %) se comparait à leur représentation dans la population générale.

- Les disparitions et les meurtres de femmes autochtones au Canada atteignent une fréquence problématique, qui a été retenue l'attention à l'échelle nationale et internationale (ministère de la Justice, 2010)¹. Toutefois, il est difficile d'en prendre une mesure exacte, car les données de l'Enquête sur les homicides ne tiennent pas compte des disparitions. De plus, selon les données ayant servi à la rédaction du rapport *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*, l'identité autochtone des victimes d'homicide n'était pas connue la moitié du temps (50 % des victimes).

Conséquences

- On constate également des écarts dans la gravité des actes de violence subis selon que la victime est autochtone ou non. Selon les données autodéclarées, les femmes autochtones étaient plus susceptibles de subir des blessures en cas de violence conjugale. Près de 59 % des femmes autochtones victimes de violence conjugale ont dit avoir subi des blessures, comparativement à 41 % des femmes victimes non autochtones.
- Les femmes autochtones victimes de violence conjugale étaient également plus nombreuses à craindre pour leur vie (52 % par rapport à 31 % des femmes victimes non autochtones).



Interventions

- Bien que leur risque de victimisation ne soit pas le même, les femmes autochtones et les non autochtones signalent dans la même proportion les incidents à la police (il n'y a pas d'écart significatif). Environ quatre femmes autochtones sur dix ont indiqué avoir contacté la police après avoir été victimes de violence de la part de leur conjoint.
- Il en va de même pour la violence commise par d'autres personnes : les femmes autochtones ont, comme les non autochtones, signalé environ le quart des incidents à la police.

ⁱ MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA. « Le gouvernement du Canada prend des mesures concrètes concernant les femmes autochtones disparues et assassinées », communiqué, Vancouver, 29 octobre 2010.